

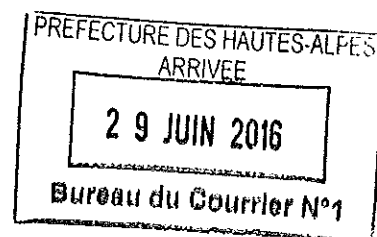
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice:10  
Présents : 7

DELIBERATION N° 31- 2016

Séance du jeudi 2 juin 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 2 juin 2016 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mai 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

**Absents excusés :** Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard  
**Absent :** Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Joël ROBERT

**Objet : Demande de financement pour la création d'un City Stade DETR**

Le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal Jeunes a souhaité voir se réaliser la création d'un City Stade qui était prévu dans nos projets.

Cette réalisation est bénéfique au maintien de la population jeune dans nos petits villages pour leur permettre d'exercer plusieurs activités sportives, organiser des rencontres et apporter un dynamisme considérable au sein de la Commune. Il permettra dans le cadre du regroupement pédagogique des élèves scolarisés sur la commune de Lardier et Valença, d'y exercer les activités dans le cadre des N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires).

Le montant estimatif des travaux s'élèverait à environ 52 511 € HT comprenant le City Stade et les travaux de terrassement et d'aménagement nécessaires.

Le Maire propose de faire une demande dans le cadre de la DETR et présente le plan de financement suivant :

- D E T R	14 000 €
- Réserve parlementaire de Mme Karine BERGER, Députée, acquise	10 000 €
- Conseil Départemental	17 000 €
- Autofinancement	11 511 €
- TVA	10 520.20 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Sollicite une aide dans le cadre de la DETR.

Fait et délibéré, le 2 juin 2016

Le Maire

Rémi COSTORIER

